

**REVUE DES ETUDES MULTIDISCIPLINAIRES EN SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES****N° 4 Janvier 2017****Analyse du niveau d'autonomisation des femmes dans l'agriculture à partir de l'application du "Women's Empowerment In Agriculture Index (WEAI) : étude de cas du Bénin**

Dr Yvette Onibon Doubogan

Enseignante chercheure en sociologie du développement

Université de Parakou

Résumé

L'objectif principal de cette recherche est d'analyser le niveau d'autonomisation des femmes dans le secteur agricole dans quatre zones agro-écologiques du Bénin à partir de l'application du "Women's Empowerment in Agriculture Index (WEAI). A cet effet, une démarche méthodologique combinant approches qualitative et quantitative a été adoptée. L'échantillon de la recherche est constitué de 311 Exploitations Familiales Paysannes (pour un total de 354 ménages) répartis dans 52 villages de quatre zones agro-écologiques. L'enquête par questionnaire, l'observation directe, le focus group ont été les techniques de recueil des informations utilisées. La triangulation des données empiriques révèle que l'indice d'autonomisation 5DE des femmes et l'indice de parité genre (GPI) dans les départements du Borgou et de l'Alibori étant respectivement 0,358 et 0,480, l'indice global d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole (WEAI) dans la zone est évalué à 0,370. Moins de 2,5% des femmes sont associées au processus de prise de décision au sein de leurs ménages contre plus de 45% des hommes. Les hommes participent donc mieux que les femmes aux processus de prise de décision dans les cinq domaines d'indicateur de l'autonomisation agricole que sont : la production, les ressources, le revenu, le leadership et le temps. Néanmoins, il apparaît que la situation globale de l'autonomisation des femmes varie différemment suivant les types d'exploitations lorsqu'on passe d'une zone agro-écologique à une autre.

Mots clés : Autonomisation, femmes, agriculture, WEAI, Bénin

Abstract

The main objective of this study aims to analyze the women empowerment status in the agricultural sector throughout four agro-ecological areas of Benin from the designed software called 'Women's Empowerment in Agriculture Index (WEAI). From that end, the research methodology used has to do with qualitative and quantitative approaches. The research sample has consisted of 311 Family farming (for a total of 354 households) subdivided into 52 villages from four agro-ecological areas. The survey based on questionnaire, direct observation and Focus Group Discussion have been adopted to collect data. The triangulation of the empirical data revealed that the empowerment index 5DE of women and the genre parity index (GPI) in the Departments of Borgou and Alibori has stated respectively 0.358 and 0.480, the global women empowerment in Agriculture Index (WEAI) from the assessed area at 0.370. Less than 2.5% of women are associated to the process of decision making within their individual household versus more than 45% of men. That means that men participate more than women to the process of decision making in the five indicated domains of the agricultural empowerment such are: production, resources, revenue leadership and time. However, it appears that the global empowerment statement of women varies differently according to the types of farming when moving from one agro-ecological area to another.

Keywords: Empowerment – Women- Agriculture- WEAI - Bénin

Introduction

L'importance numérique des femmes (51,2% à l'échelle nationale et 50,1% dans le Borgou-Alibori, RGPH 4) et dans le secteur agricole en particulier (35,1% des actifs féminins à l'échelle nationale et 47,1% des actifs féminins dans le Borgou-Alibori selon le Rapport typologie CIR, 2014) nécessite que l'on s'intéresse de façon particulière à la contribution de ces dernières au fonctionnement des exploitations familiales.

Une expérience développée au Sénégal révèle que la Carte d'Identité Rurale (typologie, cartographie et analyse du fonctionnement global des exploitations agricoles) représente un outil efficace pour mieux appréhender le fonctionnement des exploitations agricoles, leur contribution au développement du secteur ainsi que les appuis appropriés à apporter aux acteurs du monde paysan. C'est dans cette optique que le Programme d'Appui au Secteur du Développement Rural (PASDeR), initié par le Bureau de la Coopération Suisse au Bénin (DDC), a inscrit la réalisation de la carte d'identité rurale (CIR) parmi ses actions prioritaires.

La présence soutenue des femmes dans le secteur agricole fait que l'on ne saurait envisager une photographie (carte d'identité rurale) fiable des exploitations agricoles paysannes sans ressortir clairement les spécificités liées aux femmes. Cette spécification est nécessaire car les questions de division sociale du travail, d'accès aux facteurs de production et leur contrôle, d'accès aux marchés, ne se présentent pas de la même manière en fonction du sexe.

Dans cette perspective, cet article s'intéresse à l'analyse de comment la construction sociale des relations entre les femmes et les hommes impactent leurs capacités d'autonomie de décisions sur leurs activités de production, le contrôle des ressources, la mise en marché et la gestion du temps. La notion d'autonomisation des femmes telle que abordée dans cet article va au au-delà d'une perspective institutionnelle socio-économique qui suppose que le veau de revenu des femmes impact ses capacités à exercer le contrôle sur les décisions au sein de son ménage (Pradhan, 2003). L'autonomisation peut s'appliquer à différents domaines et c'est ainsi que l'on peut par exemple distinguer : l'autonomisation économique, l'autonomisation

politique, l'autonomisation sociale, l'autonomisation rurale ou agricole, l'autonomisation religieuse, etc.

En fonction des domaines, différents indices sont développés par les chercheurs et acteurs de développement pour apprécier le niveau d'autonomisation des femmes. C'est le cas notamment de l'indice d'égalité du genre (BAD) ; de l'indice d'autonomisation économique de la femme (Ministère des Affaires Etrangères du Canada ; DCDE) ; de l'indice d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole (IFPRI). Le calcul de ces différents indices reste parfois problématique puisque l'autonomisation de la femme est caractérisée par plusieurs paramètres et les auteurs ne leur accordent pas toujours la même importance.

La notion d'autonomie fait aujourd'hui partie du vocabulaire usuel de la sociologie des biens symboliques, tout particulièrement quand elle prend pour objet les champs intellectuels, artistiques ou scientifiques. Supposant leur caractère relativement différencié, elle est couramment utilisée pour analyser leur processus historique de spécialisation, pour rendre compte de leurs dynamiques propres, et pour appréhender la manière dont leurs membres peuvent s'investir dans d'autres espaces. Dans de nombreux travaux, le concept d'autonomie est tout d'abord utilisé pour rendre compte des processus de différenciation sociale. Issue de différentes traditions théoriques qui prennent la suite des analyses de Durkheim sur la division du travail social et de Weber sur la différenciation des activités sociales, elle juxtapose toutefois des significations multiples qui ne sont pas toujours superposables. La notion d'autonomisation coexiste avec d'autres concepts comme ceux de division du travail social (Durkheim 1893), de différenciation (Weber 1971, Parsons 1949, Luhmann 1982), de désencastrement (Polanyi 1983). En outre, les significations du concept d'autonomie varient en fonction des secteurs et des phénomènes étudiés (AFS, 2014).

Compte tenu de l'objectif de cette recherche (apprécier le niveau d'autonomisation des femmes dans le secteur agricole), l'outil "Women's Empowerment in Agriculture Index (WEAI)" (indice d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole) a été utilisé. L'existence de résultats d'études similaires (avec le WEAI) réalisées dans plusieurs pays (Bangladesh, Guatemala, Ouganda, Ghana) offre en effet une bonne base de comparaison.

Le WEAI est un outil composite qui mesure le niveau de contrôle que les femmes ont sur des éléments importants de leurs vies dans le ménage, la communauté et l'économie. Il permet d'identifier les femmes qui ne sont pas autonomes et de comprendre comment améliorer l'autonomie et la prise de décision dans des domaines clés. Il s'agit d'un outil utile pour suivre les progrès réalisés en matière d'égalité des genres et est composé de deux sous-indices : i) l'un mesure le niveau d'autonomisation de la femme à travers 5 domaines spécifiques (indice 5DE) ; ii) l'autre mesure la parité genre au sein des ménages (indice GPI). Cette recherche s'appuie donc sur le WEAI pour analyser le niveau d'autonomisation des femmes dans le secteur agricole dans certaines Zones agro-écologiques du Bénin.

1. Matériel et méthodes

Dans le cadre de cette recherche la démarche participative a été adoptée en vue d'une véritable implication des différentes parties prenantes du processus de réalisation de la carte d'identité rurale (CIR). Une telle démarche se fonde sur :

- la création d'espaces d'échange, de franche concertation et d'étroite collaboration avec les parties prenantes auprès desquelles les données seront collectées ;
- la participation et la valorisation de l'expertise des différents acteurs ;

- la triangulation des informations (recoupement des informations) afin d'éviter les biais communicationnels.

Cette recherche a également combiné les approches qualitative et quantitative pour collecter et analyser les données nécessaires à l'atteinte des résultats attendus.

La conduite de cette recherche a d'abord commencé par une revue documentaire sur le genre, l'autonomisation de la femme, le projet CIR et d'autres documents sur le PASDeR. Elle a permis d'avoir une vue d'ensemble sur les différents outils disponibles pour l'évaluation du niveau d'autonomisation des femmes en général et dans le secteur agricole en particulier.

Une technique d'échantillonnage unique a été adoptée en veillant à la représentativité des femmes et à la prise en compte des aspects genre à chaque niveau d'échantillonnage. L'analyse de la caractérisation a fait ressortir des sous-zones homogènes (SZH) par zone agro-écologique (ZAE) et les villages les plus représentatifs pour chaque SZH. Le choix des villages pour la typologie était validé au cours d'un atelier avec les Organisations Partenaires. Pour la typologie des EFP, les enquêtes ont été conduites dans les 21 villages représentatifs des SZH des ZAE 1 et 5. Ils ont été sélectionnés au cours d'un atelier tenu au siège de l'URP à Parakou par les acteurs URP, UCP, UDOPER, UCOPER et UGP à partir d'une liste de villages représentatifs de chaque SZH issus des résultats de la caractérisation. Il faut signaler par ailleurs pour le traitement et l'analyse des données de la typologie, que 31 villages des zones-agro-écologiques 2 et 3 ont été pris en compte étant donné que des résultats d'une étude de caractérisation réalisée en 2012 par le PAPA/INRAB sur ces deux zones sont disponibles.

Pour sélectionner les EFP dans les ZAE1 et ZAE5, une liste exhaustive des chefs d'exploitation (CE) a été constituée dans chaque village sélectionné. Ensuite un échantillonnage systématique a été réalisé. Il a consisté à attribuer un numéro de 1 à N à chaque CE du village. Si (n) est la taille retenue de l'échantillon dans chaque village, les EFP qui vont constituer cet échantillon ont été sélectionnés selon la procédure suivante :

- choix au hasard d'un entier naturel d entre 1 et N (cet entier sera le point de départ) ;
- l'individu dont le numéro correspond à d a été le premier individu choisi ;
- la formule $d + (N/n-1)$ a été ensuite appliquée pour sélectionner les autres CE de l'échantillon.

A priori, le choix étant aléatoire, l'échantillon devrait être représentatif des différentes catégories sociales au niveau des exploitations du milieu. Toutefois, lorsque le nombre de femmes "Chef d'exploitation" est très faible dans une localité, il pourrait ne pas avoir de femmes dans l'échantillon. Pour contourner cette faiblesse et pouvoir prendre en compte le genre dans l'échantillonnage, la démarche adoptée a consisté à ajuster l'échantillon pour retenir au moins 1/3 de femmes chefs d'exploitation. Lorsque le nombre total de femmes chefs d'exploitation ne peut atteindre le 1/3 de la taille de l'échantillon, alors toutes les femmes présentes sur la liste exhaustive des exploitations du village sont systématiquement retenues. Cette démarche évite d'omettre la collecte d'informations sur les spécificités liées aux femmes chefs d'exploitation dans les différents villages.

L'application de cette technique d'échantillonnage a permis de choisir **309 EFP** (297 dirigées par les hommes et 12 dirigés par les femmes) dont **168 EFP** (161 hommes et 7 femmes) pour la ZAE1 et **141 EFP** (136 hommes et 5 femmes) pour la ZAE5.

En ce qui concerne le choix des EFP pour le suivi rapproché, une approche à la fois qualitative et quantitative a été adoptée pour classer, par ZAE, les EFP dans les quatre ou cinq types à savoir, « Très Petites » (Seulement pour les ZAE 1 et 5), « Petites », « Moyennes », « Grandes » et « Très Grandes ». Les deux approches ont été comparés et les EFP qui étaient

classées par les deux approches dans la même classe sont les plus fiables et ainsi préférées dans le choix. Les EFP dirigées par les femmes sont également prises en compte même si la correspondance entre qualitative et quantitative n'était pas donnée. Lorsque le nombre d'EFP d'un type dépasse le nombre d'EFP bien classé, l'EFP avec la plus petite différence entre le type qualitative et quantitative est choisie et classée dans le type indiqué par l'approche qualitative.

Sur cette base, l'échantillon pour le suivi rapproché est constitué de 311 EFP (pour un total de 354 ménages) répartis dans les 52 villages des quatre zones agro-écologiques (ZAE1, ZAE2, ZAE3 et ZAE5) utilisés pour la typologie.

Il convient de préciser que chaque ZAE équivaut à une zone agro-écologique. Ainsi,

- la ZAE 1 correspond à la zone extrême nord Bénin;
- la ZAE 2, la zone cotonnière du nord Bénin ;
- la ZAE 3, la zone vivrière du Sud-Borgou ;
- la ZAE 5, la zone cotonnière du centre-Bénin.

La phase de la collecte des données empiriques s'est étalée sur toute une campagne agricole afin de suivre de façon rapprochée le fonctionnement global des différentes exploitations agricoles. Cette phase a requis la participation des parties prenantes, tant pour les informations qualitatives que quantitatives et s'est basée sur les méthodes suivantes :

- l'enquête par questionnaire : elle a permis de collecter des données spécifiques aux exploitations agricoles et à chacun des membres ;
- l'observation directe : états physiques des victimes de violences, comportements des acteurs, etc. ;
- les groupes de discussion ou focus group : ils ont permis d'apprécier l'importance des rôles et responsabilités des femmes au sein de leur communauté ainsi que des violences et discriminations dont elles sont victimes.

Pour ce qui est de l'analyse des données, le corpus empirique a été intégré dans une base de données "Access" puis traitées avec le même logiciel. En fonction des types de données recueillies, des analyses quantitatives et qualitatives ont été menées de façon complémentaire. L'analyse quantitative a permis d'une part de déterminer le niveau d'occurrence de certains paramètres à travers la statistique descriptive et d'autre part de réaliser une analyse croisée. Les données qualitatives ont fait l'objet d'analyse de contenu suivant les groupes d'idées identifiées. Le sens des données, de nouveaux faits ou les facteurs explicatifs, les relations entre différents acteurs, etc. sont obtenus par déduction au cours du processus d'analyse des données. Ces analyses qualitatives ont complété celles quantitatives et ont contribué à mieux cerner la situation des femmes dans le fonctionnement des exploitations agricoles.

Pour la détermination du niveau d'autonomisation de la femme, cinq domaines sont définis et comprennent 10 indicateurs comme le montre le tableau n°1. Chacun des domaines a le même poids de même que les indicateurs à l'intérieur de chaque domaine.

Tableau 1 : Les cinq domaines d'autonomisation dans le WEAI

Domaines	Indicateurs	Poids
<i>Production</i>	Contribution dans les décisions de production	1/10
	Autonomie dans la production	1/10
<i>Ressources</i>	Propriété des biens ou ressources productives	1/15
	Achat, vente ou transfert des biens	1/15
	Accès aux ressources productives	1/15
<i>Revenus</i>	Contrôle de l'utilisation des revenus	1/5
<i>Leadership</i>	Appartenance à un groupe	1/10
	Membre d'un bureau de groupe	1/10
<i>Temps</i>	Charge de travail	1/10
	Loisir	1/10

La mesure des cinq domaines d'autonomisation (5DE) se fait à travers un nombre compris entre 0 et 1 avec la valeur la plus élevée (1) signifiant une plus grande autonomisation. La formule de calcul du 5DE se présente comme suit :

$$5DE = 1 - M0 \quad 5DE = 1 - M0 \text{ avec : } M0 = H * A \text{ où}$$

- **H** : est la proportion d'individus inadéquats (en tenant globalement compte des 10 indicateurs). Un individu est inadéquat lorsque la somme pondérée des valeurs des 10 indicateurs (score d'inadéquation) est strictement supérieure à 0,2 (20%). En d'autres termes, un individu est adéquat lorsque le score d'inadéquation pour les 10 indicateurs est inférieur ou égal à 0,2 (20%).
- **A** : est le score moyen d'inadéquation, c'est-à-dire la proportion de domaines dans lesquels les individus inadéquats n'ont pas atteint un niveau satisfaisant. Pour atteindre en effet un niveau satisfaisant dans un domaine donné, il faudra que le score d'inadéquation des indicateurs du domaine soit inférieur ou égal à 20%.
- **M0** : l'indice d'inadéquation.

A travers cette formule, il ressort que l'indice 5DE des femmes peut être amélioré en réduisant le pourcentage de femmes inadéquates (H) ou la proportion de domaines dans lesquels les femmes inadéquates n'ont pas un niveau satisfaisant.

Quant à l'Indice de Parité Genre (GPI), il reflète le pourcentage de femmes qui ont atteint le même niveau d'autonomie que les hommes dans leurs ménages. Pour les ménages où la parité genre n'est pas encore réalisée, le sous-indice GPI montre globalement l'écart à combler par les femmes pour atteindre le même niveau d'autonomie que les hommes.

La mesure du GPI se fait également à travers un nombre compris entre 0 et 1 avec la valeur la plus élevée (1) signifiant une plus grande parité genre.

La formule de calcul de l'indice GPI est :

$$GPI = 1 - (H_{GPI} * I_{GPI})$$

Avec :

- H_{GPI} : la proportion de ménages sans parité genre ;
- I_{GPI} : l'écart moyen d'autonomisation c'est-à-dire le gap à combler par les femmes pour atteindre le même niveau d'autonomie que leurs homologues hommes.

En se basant sur les deux sous-indices 5DE et GPI, l'indice d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole (WEAI) est alors un indice agrégé qui montre d'une part, le niveau d'autonomisation des femmes dans leurs ménages et dans la communauté et, d'autre part, le niveau d'inégalité entre femmes et hommes au sein du ménage. L'indice d'autonomisation 5DE représente 90% de la valeur du WEAI tandis que l'indice de parité genre (GPI) a une contribution de 10%. La formule du WEAI est ainsi :

$$WEAI = 0,9*5DE + 0,1*GPI$$

L'amélioration de l'indice 5DE ou de l'indice GPI conduit à une amélioration globale de l'*indice d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole (WEAI)*.

2. Résultats

2.1. Niveau d'autonomisation globale des femmes

- *Niveau d'adéquation des individus*

La triangulation des données empiriques révèle qu'un individu est globalement inadéquat (pour les 10 indicateurs 5DE) lorsque la somme pondérée des valeurs des 10 indicateurs (score d'inadéquation) est supérieure à 20%.

Les résultats du tableau n°2 ci-dessous montrent que le taux d'inadéquation par rapport aux dix indicateurs 5DE est très élevé dans le milieu avec 97,73% de femmes inadéquates contre 53,23% d'hommes. Autrement dit, moins de 2,5% des femmes sont impliquées dans les processus de prise de décision au sein de leurs ménages contre plus de 45% des hommes. Les hommes participent donc mieux que les femmes aux processus de prise de décision liés aux 5 domaines d'autonomisation agricole que sont : i) la production, ii) les ressources, iii) le revenu, iv) le leadership et v) le temps.

- *Score moyen d'inadéquation*

En considérant les femmes globalement inadéquates (97,73%), il est noté qu'elles n'ont pas atteint un niveau satisfaisant dans 65,7% des domaines (tableau n°2). En d'autres termes, sur les 5 domaines d'autonomisation, c'est seulement dans 34,3% des domaines que ces femmes inadéquates participent pleinement aux processus de prise de décision concernant le fonctionnement de l'exploitation. Quant aux hommes globalement inadéquats (53,23%), ils participent pleinement aux processus de prise de décision concernant le fonctionnement de leur exploitation dans 46,9% des domaines. Ces résultats montrent qu'en considérant les hommes et les femmes qui sont globalement inadéquats, les hommes présentent de meilleures performances par rapport aux femmes en ce qui concerne la contribution aux processus de prise de décision au sein de l'exploitation agricole. Des actions importantes sont donc requises en direction des femmes pour améliorer leur participation à la prise de décision sur le fonctionnement global des exploitations agricoles.

– *Indice d'inadéquation et indice d'autonomisation 5DE*

En tenant compte à la fois de la proportion des individus inadéquats et de la proportion de domaines dans lesquels ces individus n'ont pas atteint un niveau satisfaisant en matière de participation au processus de prise de décision, les femmes présentent globalement un indice d'inadéquation de 0,642 tandis que celui des hommes est de 0,282. Comme évoqué plus haut, les femmes ont donc une participation inadéquate aux processus de prise de décision plus marquée que celle des hommes.

Ceci explique donc pourquoi l'indice d'autonomisation 5DE des femmes (0,358) est plus faible que celui des hommes (0,718).

– *Parité genre et écart moyen d'autonomisation*

Le tableau n°2 montre également que dans 97,7% des ménages de la zone d'investigation de cette recherche, la parité genre n'est pas respectée, c'est-à-dire que dans ces ménages, le score d'inadéquation des femmes est supérieur à celui des hommes (en d'autres termes, les femmes dans ces ménages sont moins impliquées dans les processus de prise de décision que les hommes). C'est donc dans 2,3% seulement des ménages que les femmes ont un niveau de participation aux processus de prise de décision identique ou supérieur à celui des hommes.

Par ailleurs, il est noté que dans les ménages où la parité genre n'est pas respectée, il y a un écart moyen de 53,2% (en termes de niveau d'implication dans les processus de prise de décision) à combler par les femmes pour atteindre le même niveau d'autonomie que leurs homologues hommes.

– *WEAI*

L'indice d'autonomisation 5DE des femmes et l'indice de parité genre (GPI) dans le Borgou-Alibori étant respectivement 0,358 et 0,480, l'indice global d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole (WEAI) dans la zone est évalué à **0,370** (tableau n°2).

Tableau 2 : Présentation du WEAI au niveau global

Indices	Global	
	Femmes	Hommes
Proportion d'individus inadéquats (H)	97,73%	53,23%
Proportion d'individus adéquats (1 - H)	2,27%	46,77%
Score moyen d'inadéquation (A)	65,7%	53,1%
Indice d'inadéquation ($M0 = H \times A$)	0,642	0,282
Indice d'autonomisation 5DE ($1 - M0$)	0,358	0,718
Nombre d'individus (N)	548	393
Proportion de ménages sans parité genre (H_{GPI})	97,7%	
Proportion de ménages avec parité genre ($1 - H_{GPI}$)	2,3%	
Ecart moyen d'autonomisation (I_{GPI})	53,2%	
Indice GPI ($1 - H_{GPI} \times I_{GPI}$)	0,480	
Nombre de ménages dual (N')	306	
WEAI ($0,9 \times 5DE + 0,1 \times GPI$)	0,370	

Source : Enquêtes suivi-rapproché CIR, 2015

2.2. Niveau d'autonomisation des femmes suivant les zones agro-écologiques

- *Indice d'inadéquation et indice d'autonomisation 5DE*

En considérant les résultats présentés dans le tableau n°3, il ressort que l'indice d'inadéquation des femmes est plus faible dans la zone cotonnière Nord-Bénin (0,572), viennent ensuite par ordre croissant la zone cotonnière Centre-Bénin (0,587), la zone vivrière Sud-Borgou (0,664) et la zone extrême Nord-Bénin (0,743). De façon inversement proportionnelle à l'indice d'inadéquation, l'indice d'autonomisation 5DE des femmes est plus élevé dans la zone cotonnière Nord-Bénin (0,428) et viennent ensuite par ordre décroissant la zone cotonnière Centre-Bénin (0,413), la zone vivrière Sud-Borgou (0,336) et la zone extrême Nord-Bénin (0,257).

Ces données révèlent que c'est dans la zone cotonnière Nord-Bénin que les femmes participent mieux aux processus de prise de décision concernant le fonctionnement de l'exploitation agricole tandis que c'est dans la zone extrême Nord-Bénin que la situation des femmes reste la moins reluisante en la matière. On peut aussi remarquer que la participation des femmes aux processus de prise de décision dans les ménages (niveau d'autonomisation 5DE) est plus importante dans les deux zones cotonnières (0,428 et 0,413) par rapport aux autres zones non cotonnières (0,336 et 0,257). Le développement de la production cotonnière constituerait donc un facteur favorable à l'autonomisation des femmes. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que l'activité cotonnière nécessite la disponibilité d'une main-d'œuvre importante notamment celle féminine que les hommes seraient amenés à négocier pour atteindre leurs objectifs. Un des effets de cette nouvelle donne serait donc un assouplissement de la position des hommes (du règne sans partage en matière de prise de décision) par rapport à l'implication des femmes dans les différents processus de prise de décision au sein du ménage.

- *Parité genre et écart moyen d'autonomisation*

Le tableau n°3 montre également que le niveau de parité genre dans les ménages suit quasiment la même tendance que celui d'autonomisation 5DE des femmes suivant les différentes zones agro-écologiques. En effet, c'est dans la zone cotonnière du Nord-Bénin que la parité genre est plus respectée (dans 3,2% des ménages), viennent ensuite par ordre décroissant, les zones cotonnière Centre-Bénin et vivrière Sud-Borgou (dans 2,8% de ménages) et la zone extrême Nord-Bénin (aucun ménage avec parité genre).

Pour ce qui concerne l'écart moyen à combler par les femmes pour atteindre les mêmes niveaux d'autonomie que leurs homologues hommes, il est plus faible dans la zone cotonnière Centre-Bénin (46,0%) ; viennent ensuite la zone cotonnière Nord-Bénin (47,8%), la zone vivrière Sud-Borgou (57,2%) et la zone extrême Nord-Bénin (59,4%).

L'inversion des tendances en ce qui concerne la parité genre et l'écart moyen d'autonomisation entre les zones cotonnières Nord-Bénin et Centre-Bénin montre par ailleurs qu'une zone peut présenter un niveau de parité genre plus élevé qu'une autre et être également marquée par une plus grande disparité entre les sexes par rapport à la seconde.

- *WEAI*

La triangulation des résultats du tableau n°3 montre que l'indice d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole (**WEAI**) au niveau de la zone d'étude est plus élevé dans la zone cotonnière du Nord-Bénin (**0,439**), viennent ensuite par ordre décroissant la zone

cotonnière Centre-Bénin (0,427), la zone vivrière Sud-Borgou (0,347) et la zone extrême Nord-Bénin (0,271).

Pour améliorer le statut des femmes dans le secteur agricole au niveau des départements du Borgou-Alibori, les interventions doivent donc se concentrer prioritairement sur la zone extrême Nord-Bénin et la zone vivrière Sud-Borgou au départ. Mais ceci n'exclut pas des actions dans toutes les localités étant donné que le niveau d'autonomisation des femmes n'est pas globalement reluisant dans le milieu et que malgré l'existence d'une parité genre élevée dans certaines localités, les disparités pourraient y être encore importantes comparativement à des localités où la parité genre est faible.

Tableau 3 : Présentation du WEAI suivant les zones agro-écologiques

Indices	ZAE 1 : Zone extrême Nord-Bénin		ZAE 2 : Zone cotonnière du Nord-Bénin		ZAE 3 : Zone vivrière Sud-Borgou		ZAE 5 : Zone cotonnière Centre-Bénin	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Proportion d'individus inadéquats (H)	100,00%	65,96%	95,65%	48,00%	97,62%	48,28%	97,87%	50,98%
Proportion d'individus adéquats (1 - H)	0,00%	34,04%	4,35%	52,00%	2,38%	51,72%	2,13%	49,02%
Score moyen d'inadéquation (A)	74,3%	49,9%	59,8%	40,6%	68,0%	42,0%	59,9%	40,4%
Indice d'inadéquation (M0 = H x A)	0,743	0,329	0,572	0,195	0,664	0,203	0,587	0,206
Indice d'autonomisation 5DE (1 - M0)	0,257	0,671	0,428	0,805	0,336	0,797	0,413	0,794
Nombre d'individus (N)	116	98	117	77	170	116	145	102
Proportion de ménages sans parité genre (H _{GPI})	100,0%		96,8%		97,2%		97,2%	
Proportion de ménages avec parité genre (1 - H _{GPI})	0,0%		3,2%		2,8%		2,8%	
Ecart moyen d'autonomisation (I _{GPI})	59,4%		47,8%		57,2%		46,0%	
Indice GPI (1 - H _{GPI} x I _{GPI})	0,406		0,538		0,444		0,553	
Nombre de ménages dual (N')	65		62		107		72	
WEAI (0,9 x 5DE + 0,1 x GPI)	0,271		0,439		0,347		0,427	

Source : Enquêtes suivi-rapproché CIR, 2015

2.3. Niveau d'autonomisation des femmes suivant les types d'exploitations agricoles

Dans la présente section, les analyses sont effectuées par zone agro-écologique (ZAE) étant donné que la typologie des exploitations a été réalisée par ZAE et que les types varient d'une ZAE à l'autre avec des caractéristiques différentes. Les principaux types d'exploitation identifiés par ZAE sont les suivants :

- Zone extrême Nord

Type 1 : Exploitations peu diversifiées ;

Type 2 : Exploitations marchandes ou commerciales ;

Type 3 : Exploitations vivrières marchandes ou de semi-subsistance.

- Zone cotonnière du Nord-Bénin

Type 1 : Exploitations traditionnelles avec un élevage mixte ;

Type 2 : Exploitations semi-intensives ;

Type 3 : Exploitations traditionnelles ;

Type 4 : Exploitations peu diversifiées avec un élevage mixte.

- Zone vivrière du Sud-Borgou

Type 1 : Exploitations traditionnelles peu diversifiées dans les activités extra-agricoles ;

Type 2 : Exploitations traditionnelles peu diversifiées dans la production animale ;

Type 3 : Exploitations diversifiées traditionnelles ;

Type 4 : Exploitations moyennement diversifiées dans les activités extra-agricoles.

- Zone cotonnière du Centre-Bénin

Type 1 : Exploitations semi-intensives ;

Type 2 : Exploitations vivrières marchandes ;

Type 3 : Exploitations commerciales.

- *Indice d'inadéquation et indice d'autonomisation 5DE*

Les indices d'inadéquation et d'autonomisation 5DE dans les ZAE1, ZAE2, ZAE3 et ZAE5 sont présentés respectivement dans les tableaux 4, 5, 6 et 7.

Dans la ZAE1, les données du tableau 4 révèlent que l'indice d'inadéquation des femmes est plus élevé dans les exploitations vivrières marchandes ou de semi-subsistance (0,756), viennent ensuite par ordre décroissant les exploitations peu diversifiées (0,752) et les exploitations marchandes ou commerciales (0,671). De façon inversement proportionnelle à l'indice d'inadéquation, l'indice d'autonomisation 5DE des femmes est plus faible dans les exploitations vivrières marchandes ou de semi-subsistance (0,244), viennent ensuite par ordre croissant les exploitations peu diversifiées (0,248) et les exploitations marchandes ou commerciales (0,329). ***Dans la ZAE1, les femmes participent donc mieux aux processus de prise de décision dans les exploitations marchandes ou commerciales que dans les exploitations peu diversifiées et les exploitations vivrières marchandes ou de semi-subsistance.***

Au niveau de la ZAE2 (tableau 5), l'indice d'inadéquation des femmes est plus élevé dans les exploitations traditionnelles (0,597), viennent ensuite par ordre décroissant les exploitations peu diversifiées avec un élevage mixte (0,596), les exploitations semi-intensives (0,594) et les exploitations traditionnelles avec un élevage mixte (0,540). De façon inversement proportionnelle à l'indice d'inadéquation, l'indice d'autonomisation 5DE des femmes est plus faible dans les exploitations traditionnelles (0,403), viennent ensuite par ordre croissant les exploitations peu diversifiées avec un élevage mixte (0,404), les exploitations semi-intensives (0,406) et les exploitations traditionnelles avec un élevage mixte (0,460). ***Dans la ZAE2, les femmes participent donc mieux aux processus de prise de décision dans les exploitations traditionnelles avec un élevage mixte que dans les exploitations semi-intensives, les exploitations peu diversifiées avec un élevage mixte et les exploitations traditionnelles.***

En ce qui concerne la ZAE3 (tableau 6), il est noté que l'indice d'inadéquation des femmes est plus élevé dans les exploitations traditionnelles peu diversifiées dans la production animale (0,684), viennent ensuite par ordre décroissant les exploitations traditionnelles moyennement diversifiées dans les activités extra-agricoles (0,677), les exploitations traditionnelles peu diversifiées dans les activités extra-agricoles (0,663) et les exploitations diversifiées traditionnelles (0,563). De façon inversement proportionnelle à l'indice d'inadéquation, l'indice d'autonomisation 5DE des femmes est plus faible dans les exploitations traditionnelles peu diversifiées dans la production animale (0,316), viennent ensuite par ordre croissant les exploitations traditionnelles moyennement diversifiées dans les

activités extra-agricoles (0,323), les exploitations traditionnelles peu diversifiées dans les activités extra-agricoles (0,337) et les exploitations diversifiées traditionnelles (0,437). ***Dans la ZAE3, les femmes participent donc mieux aux processus de prise de décision dans les exploitations diversifiées traditionnelles que dans les exploitations traditionnelles peu diversifiées dans les activités extra-agricoles, les exploitations traditionnelles moyennement diversifiées dans les activités extra-agricoles et les exploitations traditionnelles peu diversifiées dans la production animale.***

Dans la ZAE5 (tableau 7), l'indice d'inadéquation des femmes est plus élevé dans les exploitations commerciales (0,604), viennent ensuite par ordre décroissant les exploitations semi-intensives (0,575) et les exploitations vivrières marchandes (0,544). De façon inversement proportionnelle à l'indice d'inadéquation, l'indice d'autonomisation 5DE des femmes est plus faible dans les exploitations commerciales (0,396), viennent ensuite par ordre croissant les exploitations semi-intensives (0,425) et les exploitations vivrières marchandes (0,456). ***Dans la ZAE5, les femmes participent donc mieux aux processus de prise de décision dans les exploitations vivrières marchandes que dans les exploitations semi-intensives et les exploitations commerciales.***

– *Parité genre et écart moyen d'autonomisation*

- ZAE1 : Zone extrême Nord-Bénin

Dans la ZAE1, aucun des types d'exploitation ne dispose de ménages avec parité genre. Quant au gap à combler par les femmes pour atteindre le même niveau d'autonomie que leurs homologues hommes, il est plus élevé dans les exploitations marchandes ou commerciales (63,28%), viennent ensuite par ordre décroissant les exploitations peu diversifiées (61,03%) et les exploitations vivrières marchandes ou de semi-subsistance (57,61%). Il est remarqué que la discrimination de genre dans la ZAE1 suit une tendance inverse à l'indice d'autonomisation 5DE c'est-à-dire que ce sont les types d'exploitations dans lesquels l'indice d'autonomisation 5DE est le plus élevé qui enregistrent un niveau de discrimination genre plus important.

- ZAE2 : Zone cotonnière du Nord-Bénin

Dans la ZAE2, la parité genre est plus élevée dans les exploitations semi-intensives (12,50%), viennent ensuite par ordre décroissant, les exploitations traditionnelles avec un élevage mixte (3,57%), les exploitations traditionnelles et les exploitations peu diversifiées avec un élevage mixte présentant chacun 0% de ménages avec parité genre.

Quant au gap à combler par les femmes pour atteindre le même niveau d'autonomie que leurs homologues hommes, il est plus faible dans les exploitations présentant un indice d'autonomisation 5DE élevé (exploitations traditionnelles avec un élevage mixte). Les exploitations sans parité genre présentent les écarts moyens d'autonomisation les plus élevés (52,44% pour les exploitations peu diversifiées avec un élevage mixte et 52,07% pour les exploitations traditionnelles).

L'analyse de ces résultats révèle que dans la ZAE2, l'amélioration de l'indice d'autonomisation 5DE au niveau des femmes se traduit par une réduction des discriminations genre (entre les hommes et les femmes).

- ZAE3 : Zone vivrière Sud-Borgou

Dans la ZAE3, c'est seulement au niveau des exploitations traditionnelles moyennement diversifiées dans les activités extra-agricoles que la parité genre est notée dans 5,66% des ménages. Dans les autres types d'exploitations, la parité genre n'est respectée dans aucun des ménages.

Les gaps à combler par les femmes pour atteindre le même niveau d'autonomie que leurs homologues hommes sont de respectivement de 48,80% dans les exploitations diversifiées traditionnelles, 58,36% dans les exploitations traditionnelles moyennement diversifiées dans les activités extra-agricoles, 59,45% dans les exploitations traditionnelles peu diversifiées dans les activités extra-agricoles et 59,58% dans les exploitations traditionnelles peu diversifiées dans la production animale.

- ZAE5 : Zone cotonnière du Centre-Bénin

Dans cette zone, la parité genre est plus élevée dans les exploitations vivrières marchandes (8,33%). Dans les exploitations semi-intensives elle est notée au niveau de 5% des ménages tandis qu'au niveau exploitations commerciales aucun ménage n'enregistre de parité genre.

Le gap à combler par les femmes pour atteindre le même niveau d'autonomie que leurs homologues hommes est plus élevé dans les exploitations vivrières marchandes (46,23%), viennent ensuite les exploitations commerciales (46,22%) et les exploitations semi-intensives (45,38%).

- *WEAI selon les types d'exploitations agricoles*

La situation globale de l'autonomisation des femmes varie différemment suivant les types d'exploitations lorsqu'on passe d'une zone agro-écologique à une autre.

Dans la ZAE1 (tableau 4), l'indice d'autonomisation globale des femmes dans le secteur agricole est plus faible dans les exploitations peu diversifiées (**0,2620**), viennent ensuite les exploitations vivrières marchandes ou de semi-subsistance (**0,2622**) et les exploitations marchandes ou commerciales (**0,332**). Les actions pour l'amélioration du niveau d'autonomisation agricole des femmes dans cette zone agro-écologique doivent donc viser prioritairement les exploitations peu diversifiées et descendre graduellement vers les exploitations marchandes ou commerciales en passant par les exploitations vivrières marchandes ou de semi-subsistance.

Dans la ZAE2 (tableau 5), l'indice d'autonomisation globale des femmes dans le secteur agricole est plus faible dans les exploitations traditionnelles (**0,4108**), viennent ensuite les exploitations diversifiées avec un élevage mixte (**0,4113**), les exploitations semi-intensives (**0,426**) et les exploitations traditionnelles avec un élevage mixte (**0,471**). Les actions pour l'amélioration du niveau d'autonomisation agricole des femmes dans la ZAE2 doivent donc s'orienter prioritairement vers les exploitations traditionnelles et ensuite vers les autres de façon progressive suivent le niveau croissant de l'indice d'autonomisation.

Dans la ZAE3 (tableau 6), l'indice d'autonomisation globale des femmes dans le secteur agricole est plus faible dans les exploitations traditionnelles peu diversifiées dans la production animale (**0,325**), viennent ensuite les exploitations traditionnelles moyennement diversifiées dans les activités extra-agricoles (**0,336**), les exploitations traditionnelles peu diversifiées dans les activités extra-agricoles (**0,344**) et les exploitations diversifiées traditionnelles (**0,444**).

Au niveau de la ZAE5 (tableau 7), l'indice d'autonomisation globale des femmes dans le secteur agricole est plus faible dans les exploitations commerciales (**0,410**), viennent ensuite les exploitations semi-intensives (**0,439**) et les exploitations vivrières marchandes (**0,468**).

3. Discussion

L'application du "Women's Empowerment In Agriculture Index" (WEAI) dans le contexte particulier du Bénin révèle que le niveau d'autonomisation des femmes varie suivant plusieurs

variables. Au niveau global, il ressort que les femmes participent peu à la prise de décision. Environ 2,5% de femmes sont associées au processus de prise de décision au sein de leurs ménages alors que cette proportion est de 45% chez les hommes. Ce sont donc les hommes qui s'imposent dans la prise de décision relative au fonctionnement des exploitations familiales paysannes. La domination masculine (Bourdieu, 1998) apparaît alors comme une évidence dans les zones d'investigation de cette recherche. L'impuissance des femmes dans les différents domaines de l'autonomisation agricole (la production, les ressources, le revenu, le leadership et le temps) affecte la probabilité pour ces dernières d'améliorer leurs conditions de vie. En effet, une contribution majeure à l'approche de la lutte contre la pauvreté sous l'angle des droits de l'homme est l'autonomisation des couches défavorisées, c'est-à-dire le fait d'accroître leur liberté de choix et d'action afin qu'ils puissent structurer leur propre vie (Nations Unies, 2004). Si le trait commun des cas de pauvreté est la faible capacité de décision, on peut également dire que les droits de l'homme responsabilisent les individus et les communautés en leur donnant des droits qui engendrent des obligations juridiques pour les autres.

S'inscrivant dans cette perspective, les actions du gouvernement béninois pour la promotion de la femme ont consisté en l'amélioration du cadre juridique et réglementaire (prise de décret sur les microcrédits aux plus pauvres ; prise de loi n°2013-01 du 22 avril 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin) ; la mise en œuvre des actions dans le domaine de l'autonomisation économique en vue de la réduction de la pauvreté (augmentation du montant des microcrédits octroyés aux plus pauvres, notamment les femmes ; le renforcement des capacités des femmes rurales pour la gestion des crédits ; l'équipement des groupements des femmes pour la transformation des produits agricoles ; l'appui technique aux groupements des femmes rurales et des jeunes filles artisanes, etc.) (PNUD, nd).

Ces dispositions devraient permettre de promouvoir l'essor de l'agriculture béninoise et de la rendre compétitive sur les marchés régional et international, compte de la place prépondérante qu'occupe les femmes dans ce secteur. La professionnalisation des exploitations agricoles devient alors une des options majeures pouvant permettre à l'agriculture de jouer le rôle de véritable moteur de la croissance économique du Bénin. C'est dans cette logique que le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) élaboré et adopté par le gouvernement béninois en 2011 met un accent particulier sur la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial tandis que son cadre institutionnel de mise en œuvre met les Organisations Paysannes Agricoles (OPA) et les producteurs agricoles au cœur des actions (MAEP, 2011). Mais, il faut toutefois remarquer que le manque d'informations fiables sur le fonctionnement et la contribution des exploitations familiales au développement du secteur agricole favorise les argumentaires qui opposent la promotion de l'agrobusiness aux exploitations familiales considérées par certains comme des contraintes à l'essor de ce secteur (PASDeR, 2013).

Pourtant, une analyse de l'indice d'inadéquation et de l'indice d'autonomisation 5DE montre que les femmes inadéquates ne participent pleinement au processus de prise de décision concernant le fonctionnement des exploitations familiales que dans 34,3% des cas contre 46,9% des domaines chez les hommes. L'indice d'autonomisation 5DE des femmes (0,358) est alors plus faible que celui des hommes (0,718). Dans les départements du Borgou et de l'Alibori, l'indice d'autonomisation 5DE des femmes et l'indice de parité genre (GPI) étant respectivement 0,358 et 0,480, la triangulation des données empiriques montre que l'indice global d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole (WEAI) dans la zone est évalué à 0,370.

Par ailleurs, une analyse du niveau d'autonomisation des femmes suivant les zones agro-écologiques permet de relever quelques spécificités. En effet, il ressort que le WEAI est particulièrement élevé dans la zone cotonnière du nord-Bénin (0,572) et moins élevé dans la zone cotonnière Centre-Bénin (0,427), la zone vivrière Sud-Borgou (0,347) et la zone extrême Nord-Bénin (0,271). L'indice d'autonomisation des femmes est donc particulièrement élevé dans ZAE 1 et 5 (c'est-à-dire dans les zones cotonnières du nord et du centre Bénin) où la participation des femmes aux processus de prise de décision est soutenue dans les exploitations marchandes ou commerciales et les exploitations vivrières marchandes que dans les autres types d'exploitation. Plus les femmes disposent donc de revenus financiers, plus elles sont associées à la prise de décision au sein de leur ménage. Ce résultat est d'ailleurs confirmé par les travaux de Onibon (2016) qui démontrent que le niveau de revenus et l'investissement financier dans le fonctionnement du ménage (pouvoir économique) sont des facteurs favorables à la participation des femmes aux processus de prise de décision. En effet, l'auteur soutient que 88% des femmes qui consacrent entièrement leurs revenus et 83,7% de celles qui investissent environ la moitié de leurs revenus dans le fonctionnement des ménages participent à la prise de décision, d'où l'importance de l'autonomisation économique dans la gestion du pouvoir décisionnel au Bénin. Ce point de vue est également soutenu par Joeke (1987), lorsqu'il atteste que le potentiel d'autonomie que renferme le salaire monétaire réside dans l'effet positif de celui-ci sur le pouvoir de décision des femmes au sein du ménage, les moyens de pression qu'il offre dans la négociation à l'intérieur du ménage (les femmes ayant désormais quelque chose qu'elles peuvent menacer de supprimer), et l'affirmation du droit des femmes sur les ressources du ménage destinées à la consommation, ce qui améliore du même coup leur bien-être matériel. En revanche, Elson (1988) cité par Kabere (2002) s'oppose à ce point de vue selon lequel le travail rémunéré représente toujours pour les femmes un moyen de prendre en main leur destin.

Par ailleurs, en référence au seuil de pauvreté calculé en 2015, et qui met en évidence un accroissement de la pauvreté passé de 36,29% en 2011 à 39,88% en 2015 pour le département de l'Alibori contre 31,46% en 2011 à 38,63% en 2015 pour celui du Borgou (INSAE, 2015), il apparaît nécessaire que toute action visant une amélioration du statut des femmes dans le secteur agricole dans les départements du Borgou-Alibori requiert que les interventions soient prioritairement concentrées sur la zone extrême Nord-Bénin et la zone vivrière Sud-Borgou dont les WEAI restent très faibles. Certes, il n'existe pas d'informations à l'échelle nationale au Bénin pour faire des comparaisons, mais il faut noter que la situation observée dans la zone étudiée est beaucoup plus préoccupante que celle qui prévaut dans certains pays comme le Bangladesh (WEAI = 0,749), le Guatemala (WEAI = 0,692), l'Ouganda (WEAI = 0,789) et le Ghana (WEAI = 0,716) (IFPRI, 2014). Sans risque de se tromper, on peut donc déduire que le niveau d'autonomisation des femmes béninoises reste faible comparativement à celui enregistré dans d'autres pays.

Conclusion

Cette réflexion s'est donnée pour objectif d'apprécier le niveau d'autonomisation des femmes dans l'agriculture au Bénin à partir du "Women's Empowerment in Agriculture Index" (WEAI). La triangulation des données empiriques recueillies révèle que le niveau d'autonomisation globale des femmes reste faible au Bénin. De façon spécifique, l'analyse du niveau d'adéquation des individus montre que seulement 2,5% des femmes participent à la prise de décision au sein de leurs ménages contre plus de 45% des hommes. Quant au score moyen d'inadéquation, il révèle que dans 65,7% des cinq domaines d'autonomisation (production, ressources, revenus, leadership, temps), les femmes globalement inadéquates (97,7%) n'ont pas atteint un niveau satisfaisant. Pourtant, les hommes globalement moins

inadéquats (53,23%) contribuent aux processus de prise de décision concernant le fonctionnement des exploitations familiales paysannes. De fait, on note un écart significatif entre l'indice d'autonomisation 5DE des femmes (0,358), qui reste très faible, et celui des hommes (0,718). Subséquemment, il ressort de l'analyse des résultats que la parité genre n'est pas respectée dans la zone d'investigation de cette recherche et que les femmes accusent un retard de 53,2% par rapport au niveau d'autonomie des hommes en matière de participation au processus de prise de décision. Au niveau global, il apparaît donc que l'indice d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole (WEAI) dans le Borgou-Alibori est estimé à 0,370 ; l'indice d'autonomisation 5DE des femmes étant de 0,358 et celui de parité genre de 0,480.

Par ailleurs, une analyse du niveau d'autonomisation des femmes suivant les zones agro-écologiques a permis de constater que les femmes sont plus impliquées dans les processus de prise de décision dans les ménages (niveau d'autonomisation 5DE) dans les deux zones cotonnières (0,428 et 0,413) par rapport aux autres zones non cotonnières (0,336 et 0,257). Ce qui signifie que la culture du coton accroît l'autonomisation des femmes dans les départements du Borgou et de l'Alibori. Dans les zones cotonnières et vivrières du Sud-Borgou, la parité genre n'est respectée que dans 2,8% de ménages et dans aucun ménage dans la zone extrême nord, alors que dans la zone cotonnière du Nord-Bénin, elle est respectée dans 3,2% des ménages. Pour ce qui est de l'écart moyen d'autonomisation à combler par les femmes comparativement aux hommes, il est respectivement de 46,0% dans la zone cotonnière Centre-Bénin ; de 47,8% dans la zone cotonnière Nord-Bénin ; de 57,2% dans la zone vivrière Sud-Borgou et de 59,4% dans la zone extrême Nord-Bénin. Quant à l'indice d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole (WEAI), il est particulièrement élevé dans la zone cotonnière du Nord-Bénin (0,439), mais faible dans les autres zones agro-écologiques (0,427 dans la zone cotonnière Centre-Bénin ; 0,347 dans la zone vivrière Sud-Borgou et 0,271 dans la zone extrême Nord-Bénin).

Enfin, cet article a analysé le niveau d'autonomisation des femmes suivant les types d'exploitations agricoles. Il en découle que la situation globale de l'autonomisation des femmes varie différemment suivant les types d'exploitations lorsqu'on passe d'une zone agro-écologique à une autre.

Le calcul du "Women's Empowerment in Agriculture Index" (WEAI) révèle que globalement, le niveau d'autonomisation des femmes est très faible dans les départements du Borgou-Alibori (0,370). Cette situation dans la zone d'étude est le résultat des pesanteurs socio-culturelles qui excluent les femmes des processus de prise de décision et qu'il est nécessaire d'appréhender en vue d'une meilleure autonomisation des femmes, seule gage d'un véritable développement humain durable.

Références bibliographiques

- Bourdieu, P. (1998). La Domination masculine, Éditions du Seuil, collection Liber.
- Durkheim E. (2007). De la division du travail social [1893], Paris, PUF,
- Elson, D. (1988). Review of Joekes. Journal of Development Studies.
- Feed the Future. (2012). Women Empowerment in Agriculture Index : case studies from Uganda, Bangladesh, Ghana, IFPRI.
- INSAE (2015). Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICOV-suivi 2015). Note sur la pauvreté au Bénin en 2015. Cotonou : INSAE, 2ème éd.
- International Food Policy Research Institute, Feed the Future, 2012, Women Empowerment in Agriculture Index, 12p.
- Joekes, S. (1987). Women in the World Economy. Oxford : Oxford University Press.
- Kabeer, N. (2002). Nécessaire, suffisant ou insignifiant ? Femmes, salariat et rapports de pouvoir au sein du ménage. In Verschuur, C. et Reysoo, F. (sd). Genre, mondialisation et pauvreté. Cahiers genre et développement n°3. Paris : L'Harmattan, pp. 107-112.
- Nations Unies (2004). Les droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté. Cadre conceptuel. New York et Genève : Nations Unies.
- PNUD (2014). Situation de la femme au Bénin en 2013.
- Parsons T. (1949). The structure of social action; a study in social theory with special reference to a group of recent European writers, New York, Free Press,
- Onibon Doubogan, Y. (2014). Genre dans la typologie des exploitations familiales dans les départements du Borgou/Alibori, PASDER/INRAB, 2014, 46p
- Polanyi K. (1983). La Grande transformation: Aux origines politiques et économiques de notre temps, Paris, Gallimard,
- Weber M. (1971). Économie et société, Paris, Plon,

Annexes**Tableau 4 : Présentation du WEAI suivant les types d'exploitations agricoles dans la ZAE1**

INDICE	Exploitations peu diversifiées		Exploitations marchandes ou commerciales		Exploitations vivrières marchandes ou de semi-subsistance	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Proportion d'individus inadéquats (H)	100,00%	65,22%	100,00%	25,00%	100,00%	74,58%
Proportion d'individus adéquats (1-H)	0,00%	34,78%	0,00%	75,00%	0,00%	25,42%
Score moyen d'inadéquation (A)	75,22%	48,89%	67,14%	28,89%	75,57%	51,74%
Indice d'inadéquation ($M0=H*A$)	0,752	0,319	0,671	0,072	0,756	0,386
Indice d'autonomisation 5DE (1-M0)	0,248	0,681	0,329	0,928	0,244	0,614
Nombre d'individus	30	23	14	12	61	59
Proportion de ménages sans parité genre (H_{GPI})	100,00%		100,00%		100,00%	
Proportion de ménages avec parité genre ($1-H_{GPI}$)	0,00%		0,00%		0,00%	
Ecart moyen d'autonomisation (I_{GPI})	61,03%		63,28%		57,61%	
Indice GPI ($1-H_{GPI}+I_{GPI}$)	0,390		0,367		0,424	
Nombre de ménages dual (N')	18		10		37	
WEAI ($0,9*5DE+0,1*GPI$)	0,2620		0,332		0,2622	

Source : Enquêtes suivi-rapproché CIR, 2015

Tableau 5 : Présentation du WEAI suivant les types d'exploitations agricoles dans la ZAE2

INDICE	Exploitations traditionnelles avec un élevage mixte		Exploitations semi-intensives		Exploitations traditionnelles		Exploitations peu diversifiées avec un élevage mixte	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Proportion d'individus inadéquats (H)	89,80%	50,00%	100,00%	66,67%	100,00%	42,86%	100,00%	20,00%
Proportion d'individus adéquats (1-H)	10,20%	50,00%	0,00%	33,33%	0,00%	57,14%	0,00%	80,00%
Score moyen d'inadéquation (A)	60,15%	38,44%	59,38%	49,17%	59,68%	38,61%	59,58%	30,00%
Indice d'inadéquation ($M0=H*A$)	0,540	0,192	0,594	0,328	0,597	0,165	0,596	0,060
Indice d'autonomisation 5DE (1-M0)	0,460	0,808	0,406	0,672	0,403	0,835	0,404	0,940
Nombre d'individus	49	30	16	12	42	28	8	5
Proportion de ménages sans parité genre (H_{GPI})	96,43%		87,50%		100,00%		100,00%	
Proportion de ménages avec parité genre ($1-H_{GPI}$)	3,57%		12,50%		0,00%		0,00%	
Ecart moyen d'autonomisation (I_{GPI})	44,21%		45,28%		52,07%		52,44%	
Indice GPI ($1-H_{GPI}+I_{GPI}$)	0,574		0,604		0,479		0,476	
Nombre de ménages dual (N)	28		8		23		3	
WEAI ($0,9*5DE+0,1*GPI$)	0,471		0,426		0,4108		0,4113	

Source : Enquêtes suivi-rapproché CIR, 2015

Tableau 6 : Présentation du WEAI suivant les types d'exploitations agricoles dans la ZAE3

INDICE	Exploitations traditionnelles peu diversifiées dans les activités extra-agricoles		Exploitations traditionnelles peu diversifiées dans la production animale		Exploitations diversifiées traditionnelles		Exploitations traditionnelles moyennement diversifiées dans les activités extra-agricoles	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Proportion d'individus inadéquats (H)	88,89%	42,86%	98,04%	54,84%	95,24%	29,41%	98,85%	50,82%
Proportion d'individus adéquats (1-H)	11,11%	57,14%	1,96%	45,16%	4,76%	70,59%	1,15%	49,18%
Score moyen d'inadéquation (A)	74,58%	54,44%	69,73%	40,78%	59,17%	31,33%	68,45%	43,12%
Indice d'inadéquation (MO=H*A)	0,663	0,233	0,684	0,224	0,563	0,092	0,677	0,219
Indice d'autonomisation 5DE (1-MO)	0,337	0,767	0,316	0,776	0,437	0,908	0,323	0,781
Nombre d'individus	9	7	51	31	21	17	87	0,781
Proportion de ménages sans parité genre (H_{GPI})	100,00%		100,00%		100,00%		94,34%	
Proportion de ménages avec parité genre ($1-H_{GPI}$)	0,00%		0,00%		0,00%		5,66%	
Ecart moyen d'autonomisation (I_{GPI})	59,45%		59,58%		48,80%		58,36%	
Indice GPI ($1-H_{GPI} * I_{GPI}$)	0,406		0,404		0,512		0,449	
Nombre de ménages dual (N)	7		30		17		53	
WEAI ($0,9 * 5DE + 0,1 * GPI$)	0,344		0,325		0,444		0,336	

Source : Enquêtes suivi-rapproché CIR, 2015

Tableau 7 : Présentation du WEAI suivant les types d'exploitations agricoles dans la ZAE5

INDICE	Exploitations semi-intensives		Exploitations vivrières marchandes		Exploitations commerciales	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Proportion d'individus inadéquats (H)	97,44%	53,33%	95,45%	33,33%	98,75%	54,39%
Proportion d'individus adéquats (1-H)	2,56%	46,67%	4,55%	66,67%	1,25%	45,61%
Score moyen d'inadéquation (A)	59,04%	33,13%	56,98%	45,33%	61,14%	43,33%
Indice d'inadéquation (MO=H*A)	0,575	0,177	0,544	0,151	0,604	0,236
Indice d'autonomisation 5DE (1-MO)	0,425	0,823	0,456	0,849	0,396	0,764
Nombre d'individus	39	30	22	15	80	57
Proportion de ménages sans parité genre (H_{GPI})	95,00%		91,67%		100,00%	
Proportion de ménages avec parité genre ($1-H_{GPI}$)	5,00%		8,33%		0,00%	
Ecart moyen d'autonomisation (I_{GPI})	45,38%		46,23%		46,22%	
Indice GPI ($1-H_{GPI} * I_{GPI}$)	0,569		0,576		0,538	
Nombre de ménages dual (N)	20		12		40	
WEAI ($0,9 * 5DE + 0,1 * GPI$)	0,439		0,468		0,410	

Source : Enquêtes suivi-rapproché CIR, 2015